

# La montée du protectionnisme avec la crise : un constat à relativiser

**L**a création de plusieurs cellules de surveillance du protectionnisme et les conclusions de rapports successifs sur les mesures de restriction aux échanges internationaux semblent attester d'une montée graduelle du protectionnisme avec la crise. Toutefois, si cette dérive apparaît bien réelle, il convient certainement d'en relativiser l'ampleur. En effet, outre que l'on est loin d'observer une déferlante protectionniste, comme certains semblaient le craindre au départ, les replis nationalistes constituaient déjà une réalité bien avant qu'émerge la crise financière et économique internationale actuelle : c'est ce que tendent à prouver, d'une part, le blocage du cycle de Doha - depuis plusieurs années déjà - et, d'autre part, les attitudes nationalistes constatées en matière d'investissements depuis les années 2000. Par ailleurs, à l'heure qu'il est, le caractère protectionniste des plans de relance économique reste encore, dans une large mesure, potentiel. Enfin, plusieurs éléments contribuent à circonscrire la dérive nationaliste : les mesures de libéralisation des échanges, une prise de conscience des risques induits par les comportements protectionnistes sur l'économie mondiale et sur les économies nationales, tout comme une certaine réactivité des gouvernements dans la gestion de la crise.

**Stéphanie Jacquet**

[sjacquet@ccip.fr](mailto:sjacquet@ccip.fr)

Stéphanie Jacquet est juriste pour le département Veille Internationale de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris. Elle est l'auteur de la newsletter "Les Brèves commentées de l'OMC vues par la CCIP" (<http://www.etudes.ccip.fr/omc/index.html>) et d'articles sur le commerce international. Elle a également contribué à la rédaction d'études publiées à la Documentation française (en juin 2009, "L'Algérie, un marché dynamique aux portes de l'Europe").

## ÉVALUATION DE LA MENACE PROTECTIONNISTE

### Progression graduelle du protectionnisme avec la crise

La comparaison de plusieurs rapports successifs sur les mesures de restriction aux échanges internationaux, publiés depuis l'écllosion de la crise financière et économique internationale, offre un éclairage intéressant sur la dérive protectionniste <sup>1</sup>.

Dans un premier rapport du 23 janvier 2009 <sup>2</sup>, le Directeur général de l'OMC (Pascal Lamy) relevait peu de comportements protectionnistes depuis le début de l'année 2009. Il notait essentiellement une augmentation des tarifs douaniers dans quelques pays (Corée du Sud, Équateur, Inde, Ukraine, Mercosur) ainsi que des cas limités de relèvement des obstacles non tarifaires (réintroduction de subventions aux exportations pour le beurre, le

fromage et le lait en poudre dans l'Union européenne (UE), par exemple). Fin mars 2009, un deuxième rapport - plus inquiétant - sur les politiques commerciales des membres de l'OMC <sup>3</sup> était publié. L'OMC y décelait, d'abord, une hausse plus nette des droits de douane (Brésil, Corée du sud, Équateur, Inde, Indonésie, Kazakhstan, Russie, Turquie, UE, Ukraine et Vietnam) et davantage de barrières non tarifaires affectant le commerce (comme les normes et les règlements techniques). Le rapport signalait, ensuite, une légère hausse du nombre d'enquêtes *antidumping* (notamment dans le secteur de la chaussure pour l'UE, le Brésil, la Turquie) et une augmentation, dans une moindre proportion, du nombre de mesures de sauvegarde. Surtout, le rapport mettait l'accent sur les plans de relance financière et budgétaire mis en œuvre par la plupart des pays du G20, estimant que ces plans, non protectionnistes en eux-mêmes, contiennent parfois des éléments - tels que les aides publiques ou autres subventions et les conditions imposant d'acheter,

(1) Signalons qu'avec le concours du FMI, les Secrétariats de l'OMC, de la CNUCED et de l'OCDE sont actuellement en train de préparer un rapport public sur les nouveaux obstacles à l'investissement et au commerce des biens et services érigés par le G20, en prévision du prochain sommet du G20 qui se tiendra à la fin du mois de septembre 2009.

(2) Lamy P. (2009), "Report to the TPRB", JOB (09)/2, 23 janvier.

(3) "Rapport du Directeur général à l'OEPC sur la crise financière et économique et sur les faits nouveaux relatifs au commerce", 26 mars 2009 ; ci-après dénommé "Rapport de l'OMC du 26 mars 2009".

prêter, investir ou embaucher au niveau local - qui favorisent les produits et services nationaux au détriment des importations. Au vue de ces nouvelles mesures, l'OMC constatait donc un dérapage protectionniste sensible depuis son précédent rapport.

Depuis lors, ce glissement protectionniste s'est accentué. Dans son dernier rapport du 15 juillet 2009 <sup>4</sup>, l'OMC recense des comportements protectionnistes qui, s'ils sont de même nature que ceux relevés dans ses précédents rapports, semblent plus marqués encore. Elle constate ainsi, une nouvelle fois, une augmentation des droits de douane dans certains pays (Belarus, Brésil, Bolivie, Égypte, Maroc, Mongolie, Russie, Vietnam), tout comme de nouvelles barrières non tarifaires. De fait, 38 États ont institué des restrictions à l'importation de porcs et de produits à base de porc en provenance du Canada, des États-Unis, du Mexique et d'autres pays exportateurs, en raison de la pandémie A (H1N1). L'OMC insiste également sur le fait que deux nouveaux pays - États-Unis et Suisse - accordent des subventions à l'exportation de leurs produits laitiers, suivant ainsi une pratique déjà initiée par l'UE. Par ailleurs, elle souligne une hausse dans la fréquence d'utilisation des instruments de défense commerciale (augmentation du nombre d'enquêtes d'*antidumping* initiées et de mesures de sauvegarde) <sup>5</sup> et prédit que les enquêtes *antidumping* pourraient augmenter avec la crise financière <sup>6</sup>. S'agissant des plans de relance, l'Organisation réitère ses préoccupations estimant qu'ils peuvent parfois générer des distorsions de concurrence en favorisant les produits nationaux. Plus spécifiquement, elle met l'accent sur les problèmes qui peuvent résulter du maintien, après la reprise de l'activité économique, de subventions censées être temporaires. Enfin, sans conclure à un recours généralisé au protectionnisme dans le domaine des services, l'OMC indique que de nouvelles mesures restrictives ont été instituées dans certains secteurs (services énergétiques au Venezuela, services postaux en Chine, etc.) ; elle fait aussi état du report de plusieurs mesures de libéralisation des échanges et cite notamment le cas de l'Inde, dont la *Reserve Bank of India* a différé la mise en œuvre de mesures qui devaient faciliter la présence, dans le pays, de banques étrangères. À l'issue de ce rapport, l'OMC retient que même s'il n'y a pas eu une forte poussée protectionniste, il y a eu de "nouveaux dérapages" qui

### « Depuis la mi-mars 2009, les mesures restrictives aux échanges continuent d'être en progression ».

ont renforcé les restrictions et les distorsions dans certains secteurs de l'économie mondiale.

C'est également à ce même constat que parvient la DG Commerce de la Commission européenne <sup>7</sup>. Elle juge que, depuis la mi-mars 2009, les mesures restrictives aux échanges continuent d'être en progression, y compris dans certains pays du G20 (dont la Russie et l'Indonésie pour les plus actifs). Elle estime que les mesures protectionnistes sont de plus en plus complexes et diversifiées, notamment lorsqu'elles sont des composantes des plans de relance (ce qui apparaît plus spécifiquement être le cas pour la Chine, la Russie et les États-Unis).

Par conséquent, il apparaît que les comportements protectionnistes identifiés depuis le déclenchement de la crise financière et économique internationale ne se traduisent pas par un recours généralisé aux restrictions et aux mesures de rétorsion commerciales, comme certains observateurs avaient pu le craindre au départ. En réalité, il semble davantage qu'on assiste à une augmentation graduelle des restrictions aux échanges, au fur et à mesure que s'accroît la crise.

#### Mise en place d'observatoires du protectionnisme

La montée des comportements nationalistes a pu être détectée par plusieurs systèmes de surveillance du protectionnisme mis en place, au niveau national et international, depuis septembre 2008. On peut ainsi mentionner :

→ au niveau français, la cellule de veille des Douanes françaises qui s'appuie sur des remontées d'informations : alertes adressées par les entreprises aux douanes lorsque leurs exportations sont victimes d'entraves inhabituelles, recueil d'informations auprès des attachés douaniers en poste dans les ambassades de France à l'étranger et observations des services centraux pour l'examen des évolutions des statistiques du commerce extérieur <sup>8</sup> ; de son côté la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, qui gère un site d'informations réglementaires destiné aux exportateurs (<http://www.lexportateur.com>), a mis en exergue des comportements à caractère protectionniste (cf. Annexe),

(4) "Report to the TPRB from the Director-General on the financial and economic crisis and trade-related developments", WT/TPR/OV/W/2, 15 juillet 2009.

(5) Fin juillet, l'UE a ainsi décidé d'imposer pour cinq ans des droits antidumping, variant de 17,7 % à 39 %, sur les importations chinoises de fils en acier afin de protéger ses producteurs contre leur afflux massif.

(6) Pour le 2<sup>ème</sup> trimestre de 2009, on constate déjà une hausse de 12,1 % des demandes d'imposition de nouvelles restrictions sur les importations, via des instruments de défense commerciale, en comparaison avec la période correspondante de 2008 (Bown Chad P. (2009), "Protectionism Continues its Climb", The Brookings Institution, 23 juillet).

(7) "Report on potentially trade restrictive measures", Commission européenne, 12 juin 2009 ; la DG Commerce de la Commission européenne est ci-après dénommée "DG Commerce".

(8) *Moci News*, 23 mars 2009.

→ au niveau européen, le nouveau registre de plaintes ajouté sur la base de données de la Commission européenne sur l'accès aux marchés mondiaux (*Market Access Database*) ; ce registre recense les barrières à l'investissement et au commerce rencontrées sur des marchés tiers (soit non européens) par les entreprises européennes,

→ au niveau de l'OMC, trois systèmes coexistent : d'une part, le *système de gestion des renseignements sur les obstacles techniques au commerce* (OTC)<sup>9</sup> qui constitue une source d'information sur les mesures notifiées par les États membres de l'OMC concernant les règlements techniques, les normes et les procédures d'évaluation de la conformité ; d'autre part, la *Fonction de téléchargement des données tarifaires*<sup>10</sup> ; il s'agit d'une base de données des tarifs douaniers contenant des renseignements sur les droits consolidés et les droits appliqués<sup>11</sup> au titre du traitement de la Nation la plus favorisée ; enfin, le *dispositif de contrôle et de surveillance anti-protectionnisme* piloté par l'Organe d'examen des politiques commerciales (OEPC).

#### **LA MONTÉE DU PROTECTIONNISME, COROLLAIRE DU RALENTISSEMENT ÉCONOMIQUE : UN POSTULAT À RELATIVISER**

##### **Une dérive protectionniste déjà constatée avant la crise**

Historiquement, les crises économiques ont eu pour effet de générer des poussées protectionnistes ; la "Grande dépression" de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, la crise financière de 1929 ou encore la crise asiatique de 1997 sont particulièrement révélatrices de cette tendance. La crise de septembre 2008 ne déroge pas à la règle ; elle provoque, elle aussi, le repli de chacun sur soi. Cela étant, cette tendance avait déjà été initiée avant la crise, ce qui permet, à bien des égards, de nuancer la corrélation entre "montée du protectionnisme" et "ralentissement économique". Les dérives protectionnistes antérieures à la crise sont de plusieurs natures.

D'abord, le fait que le cycle de Doha ait été gelé en juillet 2006 et que sa conclusion ait été immanquablement reportée, depuis plusieurs années, est révélateur du manque de ferveur des États envers la mondialisation. "*Une décision collective des Membres de l'OMC en vue de faire*

*aboutir rapidement le Cycle de Doha signalerait sans ambiguïté que les mesures protectionnistes ne sont pas la solution à cette crise et réduirait grandement la marge de renforcement des restrictions commerciales*"<sup>12</sup>. Pour l'heure, les signaux politiques en faveur de la conclusion du cycle de Doha restent de simples effets d'annonce<sup>13</sup>. En réalité, les négociations - menées sans enthousiasme au sein de l'OMC - sont révélatrices du manque d'intérêt des membres de l'OMC pour une nouvelle libéralisation des marchés. Les grandes puissances traditionnelles essaient, autant que faire se peut, de s'opposer à la redistribution des cartes au niveau mondial. Ce faisant, les États-Unis et l'UE rechignent à céder davantage sur leurs subventions agricoles. Quant aux pays émergents, ils entendent limiter les opportunités offertes aux pays industrialisés sur leurs marchés, en protégeant de réductions tarifaires leurs produits industriels sensibles via un mécanisme de sauvegarde. Le protectionnisme apparaît donc comme un ajustement à la mondialisation ; ceci explique d'ailleurs pourquoi, ces dernières années, Pascal Lamy n'a eu de cesse d'insister sur l'importance de résister au protectionnisme.

Ensuite, les restrictions aux investissements constatées depuis les années 2000 démontrent tout autant que le protectionnisme était déjà bien ancré avant le déclenchement de la crise de septembre 2008. Dans son *World Investment Report 2008*, la CNUCED estime que les législations restrictives en matière d'accueil des investissements étrangers augmentent au fil des années : la part de mesures défavorables était de 5 % en 2002, de 20 % en 2005-2006 et de 25 % en 2007. Le secteur minier fait toujours partie des domaines qui font l'objet de restrictions, avec ou sans crise : "*le nationalisme économique a été fort vivace depuis le milieu de cette décennie dans le domaine des hydrocarbures et des matières premières minérales ; la hausse remarquable, jusqu'en 2007-08, des prix du pétrole et des minerais a incité les gouvernements à exercer un "patriotisme" pétrolier, gazier ou minier en appliquant des pratiques restrictives à l'égard des compagnies étrangères*"<sup>14</sup>. Les restrictions à l'investissement sont à la fois le fait des pays industrialisés et des pays émergents. D'après l'indice des restrictions à l'investissement direct étranger de l'OCDE de décembre 2006<sup>15</sup>, les pays émergents apparaissent davantage fermés aux investissements étrangers que les pays industrialisés ; la Chine, la Russie et l'Inde sont ainsi les plus restrictives à l'investissement<sup>16</sup>.

(9) <http://tbtims.wto.org/>

(10) <http://tariffdata.wto.org/>

(11) Les droits consolidés correspondent aux taux plafonds que les Membres de l'OMC peuvent fixer et les droits appliqués aux taux réels effectivement perçus sur les importations.

(12) Rapport de l'OMC du 26 mars 2009, § 6.

(13) Le dernier appel en date en faveur de la conclusion du cycle de Doha est celui du G8 et des cinq grandes puissances émergentes (Afrique du sud, Brésil, Chine, Inde et Mexique) réunies en Italie en juillet dernier (Aquila, 8-10 juillet 2009).

(14) Vadcar C. (2009), Dossier "Pétrole et Mines - 2009", *Risques internationaux* n° 124-125, juillet-août, p. 37.

(15) OCDE (2006), *OCDE's FDI regulatory restrictiveness index: revision and extension to more economies*, Working Paper on International Investment n° 2006/4, December.

(16) Pour autant, ces pays continuent de faire partie des cinq pays considérés comme offrant le meilleur potentiel d'attractivité pour 2009-2010 ("Enquête annuelle sur les tendances de l'investissement international 2009-2011", CNUCED).

S'agissant des pays de l'OCDE, toujours selon cet indice, ce sont notamment le Canada, l'Australie et l'Autriche qui apparaissent les plus fermés aux capitaux étrangers. Ajoutons que, plus récemment, quelques législations des pays de l'OCDE sont venues renforcer les règles anti-OPA (en France, aux États-Unis, en Allemagne et en Italie) et dissuader la prise de participation de fonds souverains constitués par des pays pétroliers ou des pays émergents dotés d'abondantes réserves de change <sup>17</sup>.

Enfin, ces dernières années, certains gouvernements se sont opposés au rachat d'entreprises nationales par

des entreprises étrangères de manière à défendre leurs champions nationaux. Ainsi, le Congrès américain est intervenu directement à l'encontre du projet d'acquisition des terminaux portuaires américains de la société P&O par *Dubai Ports World*, en 2006. L'année dernière, c'est le gouvernement français qui a empêché le rachat de la Société Générale par un concurrent étranger.

#### Une "zone grise" dans l'évaluation de la menace protectionniste

Depuis mars 2009, l'OMC fait état d'une nouvelle vague de plans de relance économique, d'une ampleur bien supérieure à ceux introduits les six mois précédents. Des programmes de relance de portée assez générale ont ainsi été mis en œuvre par divers pays en développement (Afrique du Sud, Bangladesh, Égypte, Jordanie, Mexique, Singapour, Thaïlande et Vietnam). De leur côté, l'Australie, le Canada, le Japon, l'UE (et ses États membres), la Norvège et les États-Unis ont annoncé des programmes plus ciblés d'aide financière en faveur de certains secteurs spécifiques et/ou industries (banque, assurance, textile, etc.).

Bien qu'ils poursuivent une juste cause (stimuler le commerce et prévenir une panne systémique des marchés financiers mondiaux), les programmes de relance budgétaire et d'aide financière peuvent, néanmoins, comporter des mesures pouvant agir comme des restrictions aux échanges.

Certains programmes de relance budgétaire contiennent ainsi des préférences nationales destinées à empêcher que des mesures de relance, financées au niveau national, ne se traduisent par l'acquisition de biens et de services étrangers. À titre

### « Les programmes de relance budgétaire peuvent comporter des mesures pouvant agir comme des restrictions aux échanges ».

d'exemple, les pouvoirs publics chinois ont récemment publié une circulaire appelant clairement à privilégier "les produits chinois dans les dépenses du programme d'investissement gouvernemental, sauf pour les technologies, les biens et les services qui ne peuvent pas s'obtenir avec des conditions commerciales raisonnables en Chine" <sup>18</sup>. Dans le même sens, les programmes de relance budgétaire peuvent inclure des conditions sur la façon dont l'aide

doit être dispensée pour réduire le recours aux importations et concentrer les effets de la relance sur les entreprises et la création d'emplois nationaux. L'OMC estime que "le fait de restreindre les importations en assortissant de conditions les programmes de relance taxe les producteurs et les revenus et réduit l'impact net de chaque programme sur la demande globale intérieure et mondiale" <sup>19</sup>. Enfin, l'octroi de subventions par certains pays industrialisés à leurs industries (spécifiquement l'automobile et les banques) est de nature à fausser le libre jeu de la concurrence.

Les programmes d'aide financière (en faveur des secteurs bancaire et financier) peuvent tout autant provoquer des effets pervers : concurrence déloyale entre établissements financiers résultant du maintien en activité d'établissements non compétitifs ou du renflouement de certains établissements au détriment d'autres, immixtion de l'État dans les décisions des établissements financiers ayant bénéficié d'aides publiques, etc.

Si les effets de restriction et de distorsion des échanges de ces programmes de relance budgétaire et d'aide financière apparaissent plutôt bien identifiés, ils restent encore potentiels. En effet, dans bien des cas, le contenu de ces programmes et les conditions de leur mise en œuvre ne sont pas connus avec précision ; c'est en tout cas ce que dénoncent, chacune de leur côté, l'OMC et la DG Commerce.

#### Certaines mesures viennent contrecarrer la montée du protectionnisme

L'annonce de mesures de facilitation des échanges par certains gouvernements, d'une part, et l'abandon ou le rejet de nouvelles restrictions commerciales, d'autre part, laissent penser que la montée du protectionnisme dans le commerce international est, en partie au moins, contrecarrée.

(17) Vadcar C. (2009), Dossier "Crise et Protectionnisme", *Risques internationaux* n° 120, 15 mai, p. 20.

(18) "Les Chinois inquiètent les Occidentaux", *le Figaro Économie*, 30 juillet 2009.

(19) Rapport de l'OMC du 26 mars 2009, § 47.

Les différents rapports sur les mesures commerciales mises en œuvre depuis le déclenchement de la crise consacrent tous des développements aux mesures de libéralisation et de facilitation des échanges. Le rapport de l'OMC du 26 mars 2009 dresse ainsi une liste exemplative de mesures prises par certains États, depuis septembre 2008, consistant à réduire ou à supprimer des droits d'importation et des taxes à l'exportation et à élargir les facilités de financement du commerce. Depuis lors, davantage de mesures de facilitation des échanges ont été adoptées. Plusieurs pays (Arabie saoudite, Australie, Chine, Égypte, Équateur, Inde, Indonésie, Mexique, Paraguay, Philippines, Russie, Ukraine et Vietnam) ont ainsi annoncé des coupes des droits de douane et des surtaxes à l'importation tout comme la suppression de barrières non tarifaires depuis janvier 2009. En parallèle, diverses mesures en faveur de la libéralisation des services sont entrées en vigueur, au printemps 2009, en Chine, en Malaisie ou encore en Corée du Sud.

Il est difficile de définir dans quelle proportion ces différentes mesures viennent contrebalancer les comportements protectionnistes qui ont émergé avec la crise<sup>20</sup>. Cela est d'autant plus délicat que certains des États qui ont annoncé ce type de mesures favorables aux échanges ont, concomitamment, relevé le niveau des restrictions à l'importation de plusieurs produits (c'est notamment le cas en Indonésie, en Inde, et en Russie). Néanmoins, les mesures de facilitation des échanges contribuent

incontestablement à inverser la contraction du commerce mondial et à stimuler la demande globale ; dans ces conditions, on ne saurait conclure à une montée du protectionnisme, sans soupeser les mesures de libéralisation et de facilitation des échanges qui viennent la circonscrire.

Dans un certain nombre de cas, "*des propositions tendant à introduire de nouvelles restrictions commerciales ont été modifiées ou rejetées après que leur examen public et politique a eu mis en lumière les inconvénients qu'elles pouvaient présenter pour l'économie nationale et mondiale*"<sup>21</sup>. À cet égard, l'exemple de la clause "*Buy American*" du plan de relance américain est particulièrement éclairant : en vertu de cette clause, et sauf exception limitée, il était prévu que l'achat d'acier, de fer et d'autres produits manufacturés américains soit privilégié par les entreprises aidées par l'État américain. Face aux protestations soulevées par ces dispositions discriminatoires, B. Obama a admis que soient abandonnés les aspects les plus contestables de cette clause, rendant ainsi les dispositions "*Buy American*" compatibles avec les obligations commerciales internationales du pays.

Enfin, la reproduction, dans la presse, des débats sur les politiques commerciales nationales tend à prouver que de nombreux États prennent en compte la nécessité d'éviter des effets défavorables sur le commerce et de respecter, dans leur gestion de la crise, les obligations qu'ils ont contractées au sein de l'OMC.

(20) Seul élément, d'après la Banque mondiale, sur les mesures commerciales prises d'octobre 2008 à février 2009, 13 étaient des mesures de libéralisation des échanges contre 47 qui étaient des mesures de restriction aux échanges (Gamberoni E. et Newfarmer R. (2009), "*Trade protection: Incipient but worrisome trends*", Banque mondiale, mars).

(21) Rapport de l'OMC du 26 mars 2009, § 4.

**Annexe****Les nouvelles restrictions aux échanges à l'aune des modifications des fiches du site *lexportateur.com***

Le site *lexportateur.com* met en avant, sous forme de rubriques, les principales exigences en matière de réglementation douanière, imposées par nos principaux partenaires économiques. Il permet de connaître les obligations relatives à la légalisation des documents commerciaux, les exigences documentaires en matière sanitaire et phytosanitaire, les obligations en matière de contrôle des marchandises (contrôles de conformité et inspections avant embarquement), les mesures sécuritaires liées à la peur des attentats, etc. Toutes ces mesures peuvent être légales au regard de la législation internationale. Cependant, elles peuvent dissimuler des tendances protectionnistes.

Rappelons que *lexportateur.com* ne contient pas d'information sectorielle, à l'exception des produits d'origine animale et des produits cosmétiques. Il ne permet pas non plus de détecter les mesures qui seraient prises entre partenaires européens, l'UE étant un marché unique sans frontières entre ses membres. Enfin, il ne donne pas d'indications sur l'éventuelle augmentation de droits de douane.

Le tableau ci-dessous rappelle plusieurs mesures prises en 2008/2009 et tente d'en sous-peser la nature.

Mesures restrictives à connotation protectionniste		
Pays	Mesures imposées en 2008/2009	Appréciations
<b>Algérie</b>	<p>Instauration d'un certificat de contrôle qualité (conformité) délivré par un organisme tiers, qui s'ajoute à d'autres prescriptions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'obligation pour les importateurs de détenir un nouvel identifiant fiscal (NIF) et la réaffirmation de l'obligation de domiciliation bancaire préalable pour tout opérateur disposant d'un NIF ;</li> <li>- la création d'un fichier des importateurs pour lesquels des infractions douanières et fiscales auront été constatées ;</li> <li>- l'interdiction d'importation de tout produit présentant un danger pour la santé ou la sécurité publique, mais aussi l'interdiction d'importation de médicaments fabriqués en Algérie et de machines d'occasion ;</li> <li>- l'obligation de payer les importations par crédit documentaire.</li> </ul> <p>Obligation d'accepter un actionariat national résident à hauteur d'au moins 30 % dans les sociétés d'import-export créées par des étrangers.</p>	<p>Mesures entrées en vigueur de façon brutale, sans détail sur la mise en œuvre concrète, notamment pour le contrôle de conformité, justifiées par les risques de fraude et une flambée des importations.</p>
<b>Russie</b>	<p>Maintien d'un système de certification des produits (certificat de conformité GOST-R).</p> <p>Exigences sanitaires et phytosanitaires exorbitantes en matière de résidus, de pesticides et de médicaments vétérinaires dans les produits végétaux et les viandes.</p> <p>Exigences nouvelles également pour le lait et les produits laitiers.</p>	<p>La liste des produits soumis fluctue, provoquant une incertitude sur cette contrainte qui perdure.</p> <p>Exigences qui ré-apparaissent lors de difficultés politiques et économiques.</p> <p>D'autres pays avaient institué des restrictions à l'importation de porcs ou de produits à base de porcs, mais elles sont en voie de réduction.</p>
<b>États-Unis</b>	<p>Instauration de l'<i>importer security filing</i> (règle 10+2) : informations supplémentaires envoyées par l'exportateur 24 h. avant le chargement des navires dans le port étranger.</p> <p>Menace de scannage à 100 % des conteneurs en provenance de l'étranger.</p> <p>Renforcement des contrôles sur les produits de consommation et mise en place d'une procédure de certification suspendue temporairement.</p>	<p>Accroissement des mesures de lutte contre le terrorisme. Même s'il ne s'agit pas de mesures protectionnistes, elles sont ressenties comme telles par les exportateurs.</p> <p>Mise en place d'une politique du <i>safe trade</i> après divers scandales comme celui de la mélamine dans le lait ou des jouets dangereux.</p>

<b>Mesures restrictives à connotation protectionniste</b>		
<b>Pays</b>	<b>Mesures imposées en 2008/2009</b>	<b>Appréciations</b>
<b>Arabie saoudite</b>	Obligation d'inscrire l'origine du pays sur le certificat d'origine ; inscription de l'origine sur l'ensemble des documents, ainsi que sur le produit, le premier emballage et tous les emballages de transport.	Réglementation floue et excessive.
<b>Chine</b>	Mesures de sécurisation de la certification sanitaire pour les expéditions vers la Chine : les certificats doivent être scellés par un tampon sec, selon un modèle sécurisé et harmonisé pour toutes les directions départementales des services vétérinaires (DDSV) et être imprimés sur du papier sécurisé détenu exclusivement par ces mêmes Directions.	Cette mesure s'ajoute à d'autres concernant le contrôle des produits d'origine animale et végétale. À noter l'exigence récente d'une attestation complémentaire pour les viandes et porcs vivants en provenance de France même si ce pays n'est pas le seul à avoir pris de telles mesures.
<b>Indonésie</b>	Exigences à l'encontre de certaines marchandises (produits agroalimentaires, boissons, chaussures, textiles, jouets, produits électroniques) : - obtention d'une licence spéciale pour pouvoir importer ce type de produits, rapport trimestriel sur la réalisation ou non des importations, - restriction du nombre de points d'entrée via lesquels les importations pourront être réalisées, - contrôle de la conformité des produits dans le pays d'expédition par des sociétés prédéfinies.	L'Indonésie continue d'interdire l'importation des porcs en provenance de tout pays.
<b>Burkina Faso</b> <b>Sénégal</b>	Institution d'un bordereau électronique de suivi de cargaison.	Pour l'exportateur, ce document fait double emploi avec le connaissance ; il est surtout imposé par des pays africains.  À noter que les documents sont payants et que leur non production entraîne des amendes.
<b>Soudan</b>	Forte augmentation des tarifs de légalisation des documents.	Plusieurs pays ont des systèmes de légalisation des documents commerciaux, qui renchérissent les échanges et peuvent être un facteur dissuasif pour exporter.

Notons enfin que, si plusieurs pays ont instauré (Guinée Conakry, Mongolie) ou modifié (Tanzanie, Togo), en 2008/2009, les contrôles avant embarquement qui restent une contrainte pour les exportateurs, il est difficile de qualifier cette contrainte de mesure protectionniste. Elle a pour but de sécuriser les recettes douanières des pays concernés. Elle est régie par un accord spécifique à l'OMC qui reconnaît que les pays en développement ont besoin de ce contrôle pour vérifier la qualité, la quantité ou le prix des marchandises importées. Par contre, les contrôles de conformité peuvent être utilisés pour se protéger de la concurrence étrangère. À noter que le Kenya a supprimé le contrôle avant embarquement pour mettre en place un contrôle de conformité.

<http://www.lexportateur.com>

Annexe réalisée par Dominique Lecuyer